



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-086 : REVISION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE
DISPOSITIF « CANTINE A 1 € » - RESPECT DE LA LOI EGALIM

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la révision des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée depuis plusieurs années dans le dispositif de « Cantine à 1 € » et a décidé de poursuivre cet engagement pour les années à venir lors du Conseil municipal du 21 mars 2024 par délibération N° 2024-038.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que l'engagement au dispositif « tarification sociale des cantines scolaires » porte également sur l'inscription des cantines de la commune sur la plateforme « ma cantine » dans le respect de la Loi EGALIM. Il rappelle que la commune est d'ailleurs investie dans la mise en place d'une régie agricole permettant de produire des légumes bio et approvisionner les cantines en circuits courts.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (2 votes contre),

- DECIDE de fixer les tarifs de restauration scolaire ci-après à compter du 1^{er} septembre 2024,
- RENOUVELLE son engagement dans le dispositif de tarification sociale des cantines scolaires,
- S'ENGAGE à inscrire les cantines de la commune sur la plateforme « ma cantine » et dans le respect de la loi EGALIM
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

RESTAURATION SCOLAIRE Tranches quotient familial	Clamecy Et communes participantes Et enfants ULIS	Communes extérieures
0 – 254	1 €	1 €
255 - 477	3,48 €	8,29 €
478 – 697	4,00 €	8,74 €
698 – 917	4,49 €	9,19 €
918	4,98 €	9,57 €
Accueil PAI	1 €	1 €
IME /	4,00 €	

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire